

Procès-verbal de la CT du SSDS

18.05.2022 Wangen an der Aare /Hotel Du Pont 13:30 heures

1. Bienvenue

Présents pour : GR Nord-Ouest : Marco Rella /GR Grison : Urban Lanker (en ligne) / GR Suisse Orientale : Andy Schiess / GR Romand : Silvia Nicole / GR Wyland : Irène Heller / GR Valais Simon Studer / GR Lémanique : Benoit Gertsch /GR Suisse Centrale : Karl Schierscher / Délégué des juges : Johann Beeli / Président SSDS Ruedi von Niederhäusern

RG Bern-Freiburg : excusé, GR Seerücken : excusé, GR Plaine du Rhône : excusé

2. Procès-verbaux du 19.01. + 02.03.2022

Les deux procès-verbaux sont approuvés et acceptés.

3. Statut qualification CE France 25 - 28 août 2022

Les équipes (les 8 premières équipes + 2 de réserve peuvent partir) ont été informées par RvN - inscriptions des qualifiés jusqu'au 31.05.2022 – ensuite la place est complétée par d'autres équipes de la liste.

RvN se charge de l'inscription et de l'organisation d'habillement.

4. CE/CM 2023 (manches de qualification)

Pour les CE, le délai d'inscription est fixé à juillet 2023 / pour les CM, à fin mars 2023.

6 manches de qualification doivent donc avoir lieu entre septembre et mars (CE à juillet).

3-4 places de qualification sont considérées comme sûres, il faut encore attendre les assemblées générales des groupes régionaux qui, selon les cas, se mettraient encore à disposition pour une qualification CE/CM. Nous demandons aux groupes régionaux de nous informer d'ici la prochaine réunion en août 2022.

5. Statut CS 2022 GR Seerücken

Sven étant excusé pour cette séance, Marco informe sur l'état des CS. Il a téléphoné à Sven et tout est en cours.

Ils ont engagé la Belge Eliane Verboven comme juge.

Sven a des doutes concernant d'éventuelles attaques de loup ; il demande à la CT de discuter de ce qui se passerait si les moutons revenaient de l'alpage traumatisés par les attaques de loup et ne seraient pas disponibles pour les CS.

Johann répond qu'il n'a jamais perçu de grands changements de comportement dans le troupeau de moutons, même après des attaques de loups.

La CT prend note des inquiétudes et devrait agir si nécessaire.

La question de l'assurance des CS est encore soulevée - RvN clarifie encore ce point.

6. Lettre de Gertsch Benoit à la SSDS, à la CT et aux juges.

Benoit Gertsch a envoyé une lettre à la SSDS, à la CT et aux juges, avec différentes demandes et points critiques à l'attention des instances respectives.

La CT ne traite que les points qui concernent également la CT.

Benoit suggère que les qualifications pour les CE/CM soient jugées par des juges étrangers, car l'enjeu est de taille.

- Le règlement stipule clairement que les juges suisses peuvent juger une qualification CE (avantage évident en temps de Corona) ; si cela devait être modifié, une demande officielle de modification du règlement devrait être adressée à la CT.

Les 6 qualifications ne devraient pas être connues à la dernière minute, mais dès l'AG de la SSDS, afin d'éviter que des personnes non qualifiées puissent organiser une qualification CE à la dernière minute.

- Dans la mesure du possible, il en sera ainsi - si cela devait être inscrit dans le règlement, cela devrait à nouveau faire l'objet d'une demande officielle à la CT.

Le point concernant les frais d'inscription : jusqu'à présent pour les juges suisses le montant est de 40 francs de frais d'inscription, pour les juges étrangers 50 francs. - Benoit a le sentiment que chaque GR fait ce qu'il veut en matière de frais d'inscription.

- Il n'y a pas de règlement sur les frais d'inscription - seulement des directives. Les aspects ne sont pas seulement les juges, mais aussi les possibilités des champs, la double recherche, etc. Si les frais d'inscription devaient être fixés dans le règlement, une demande devrait être faite à la CT.

Questions sur les juges Lattion et Höhneisen.

- Claude Lattion devait juger une fois par an une épreuve de travail ou prendre part à une épreuve de travail et participer obligatoirement à la réunion obligatoire des juges - cela n'a pas été fait, mais il s'était excusé auprès des personnes responsables. Il a maintenant reçu une lettre recommandée du chef des juges dans laquelle il peut prendre position jusqu'au 31.05.2022 - sinon il serait rayé de la liste des juges.

- Selon le règlement, un juge doit participer à un examen ou en juger un, une fois par an. Cette condition est remplie par Heinz Höhneisen.

Tournus souhaitable des juges

- Il n'y a pas de règles concernant un tournus - c'est l'organisateur qui décide quel juge.

Johann Beeli fait remarquer qu'il serait souhaitable de prendre en compte les différents juges - mais pas une obligation.

Le point concernant la protection des animaux : A Coire, le trial s'est déroulé avec des moutons - qui n'étaient pas faciles à manipuler. Johann affirme cependant que les conducteurs de chiens qui ont bien lu les moutons, ont bien pu effectuer leurs passages.

- Les conducteurs de moutons n'ont pas eu un travail facile, mais ont fait de leur mieux pour terminer ce trial au mieux.

- En principe, il est souhaitable que de telles images ne puissent plus se produire - de nombreuses personnes munies de téléphones portables pourraient prendre des photos peu flatteuses, qui pourraient également être mal interprétées.

- Appel aux conducteurs de chiens pour qu'ils stop plus tôt et qu'ils arrêtent leur passage peu constructif.

Johann aborde encore un point dans lequel le terme de compétition est utilisé.

- Il aimerait que le terme de compétition ne soit pas utilisé, mais celui d'épreuve de travail.

La question concernant pourquoi Patrick Meier n'a passé son examen de juge qu'avec deux juges instructeurs.

- Johann Beeli explique qu'en raison de l'absence de Claude Lattion, il n'était pas possible de passer un examen de juge avec trois instructeurs juges officiels. Cela a été modifié de telle sorte que Patrick a passé deux examens de juge avec deux juges instructeurs au lieu d'un seul.

Benoît souhaite discuter des autres points en suspens avec les juges lors de la réunion des juges.

En raison des accusations très personnelles de Benoit Gertsch à l'encontre de Johann Beeli, Johann souhaite que Benoit s'excuse auprès de lui. Benoit s'excuse auprès de Johann.

Il apparaît clairement que de nombreux points relèvent également d'un problème de compréhension entre Romands et Suisses alémaniques.

Les Romands se sentent mal compris ; ils comprennent mal certaines choses et se sentent mal entendus.

Pour Silvia, qui fait les traductions, cette situation est souvent assez compliquée.

Il est certainement bon que ce problème ait été abordé une fois de manière claire au sein de la CT.

1. Divers

Johann demande au bout de combien d'années un avertissement pour chien boiteux est prescrit.

Silvia remercie la CT – pas toujours évident ce travail en tant que traductrice elle se sent souvent comme un tampon entre les Romands et les Suisse Allemands - mais trouve que la réunion s'est bien déroulée et que les discussions ont été très objectives.

Marco informe les membres qu'il quittera son poste de président de la CT lors de la prochaine AG de la SSDS.

2. Prochaine réunion de la CT

Prochaine réunion :

En ligne 10.08.2022 20h00

Pour le procès-verbal :

Irène Heller